

comme il l'espérait, la Sainte-Enfance s'introduisait dans toutes les écoles catholiques. On se souvient que, conformément aux instructions du Souverain-Pontife, Son Eminence le cardinal Gasparri avait surtout insisté sur ce point dans sa lettre aux cardinaux des Etats-Unis et du Canada: " Le Saint-Père n'a pas manqué de manifester son vif et formel désir que l'Association de la Sainte-Enfance soit établie dans toutes les écoles et dans tous les collèges des Etats-Unis et du Canada... "

Sa Sainteté Benoît XV est, en effet, profondément convaincu que l'Œuvre de la Sainte-Enfance, si nécessaire au développement des missions, constitue en même temps un moyen exceptionnellement efficace pour cultiver dans les jeunes âmes les plus belles vertus, notamment la charité et le zèle. Il approuva fort la pensée qui avait fait reproduire, en tête de chacun des numéros des *Annales*, les trois importants documents pontificaux du 7 décembre 1911, du 13 septembre 1914 et du 8 février 1915, où les directions du Saint-Siège sur la matière sont si clairement exprimées. Et comme Mgr de Teil lui exposait qu'un grand nombre d'évêques français avaient avec empressement sanctionné de leur haute autorité l'affichage de ces trois documents dans les écoles catholiques de leur pays, le pontife en manifesta une très vive satisfaction.

En me redisant obligeamment ces significatives particularités de son audience, le directeur-général de la Sainte-Enfance ne me cachait pas l'impression très douce que lui avait causée ce zèle de Sa Sainteté Benoît XV pour une oeuvre qui, depuis sa fondation, a peuplé le ciel de tant d'âmes innocentes.

"J'ai pu fournir là-dessus au Saint-Père, me dit-il, les résultats impressionnants de nos statistiques. Les petits enfants qui, grâce à la Sainte-Enfance, sont morts avec le baptême dans les pays infidèles atteignent présentement le chiffre de *vingt mil-*